

N° 18-09

**AVENANT N° 78 DU 16 MARS 2018 A LA CONVENTION COLLECTIVE DE TRAVAIL DU  
4 JANVIER 1968 CONCERNANT LES EXPLOITATIONS DE CULTURES LEGUMIERES  
DE MAINE-ET-LOIRE**

Code IdCC 9494

**ENTRE :**

- La Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles de Maine-et-Loire (section légumes), *JAL*

d'une part, et

- Le Syndicat général agroalimentaire C.F.D.T du Maine et Loire, *EC*
- L'Union Départementale des Syndicats Confédérés C.G.T de Maine-et-Loire,
- La Fédération C.F.T.C Agri, *DB*
- L'Union Départementale F.O., *CA*
- Le S.N.C.E.A C.F.E.-C.G.C., *PM*

d'autre part,

il a été convenu ce qui suit :

**ARTICLE PREMIER.** - Sont modifiées comme suit les dispositions de l'annexe I de la convention collective, en date du 4 janvier 1968, réglementant les conditions de travail et de rémunération des salariés et apprentis des exploitations de cultures légumières de Maine-et-Loire.

12 JUN 2018  
Enregistré le  
sous le N° 18-09



**ANNEXE I**

**BAREME DES REMUNERATIONS FIXEES EN APPLICATION DES ARTICLES 17 ET 18 DE LA  
CONVENTION COLLECTIVE**

**GRILLE DES SALAIRES**

COEFF	EMPLOIS	SALAIRES HORAIRES ET MENSUELS AU 1 <sup>er</sup> MARS 2018	
			(151 h 67)
	<b><u>I - AGENTS D'EXECUTION</u></b>		
110	Manœuvre .....	9,88 €	1498,50 €
145	Ouvrier .....	9,95 €	1509,12 €
155	Ouvrier qualifié .....	9,99 €	1515,18 €
	<b><u>II - AGENTS D'ENCADREMENT</u></b>		
180	Chef d'équipe .....	10,07 €	1527,32 €
220	Contremaître .....	10,67 €	1618,32 €
300	Chef de cultures .....	13,19 €	2000,53 €
330	Cadres du 1er Groupe .....	14,10 €	2138,55 €

*DB*

*EC  
PM JAL CA*

ARTICLE DEUXIEME. - Les parties signataires demandent l'extension du présent avenant qui sera déposé à l'Unité départementale de Maine et Loire de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi des Pays de la Loire, 12, rue Papiou de la Verrie, CS 23607, 49036 ANGERS Cedex 1.

Fait à ANGERS, le 16 mars 2018

Ont après lecture, signé :

Pour la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles de Maine-et-Loire (section légumes), JAL

LÉZÉ Jean-Marc



LÉZÉ Jean-Marc

Pour le Syndicat général agroalimentaire C.F.D.T du Maine et Loire,

M. Cussonneau Emmanuel



CUSSONNEAU Emmanuel

~~Pour l'Union Départementale des Syndicats Confédérés C.G.T de Maine-et-Loire,~~

Pour la Fédération C.F.T.C. Agri, Dominique BOUCHEREL



Dominique BOUCHEREL

Pour l'Union Départementale F.O, Catherine ROCHARD



Catherine ROCHARD

Pour le S.N.C.E.A C.F.E - C.G.C, Pierre MILLET



Pierre MILLET

JAL